LE MONT sur Lausanne

Extraits choisis - Document en cours de finalisation

SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
LE MONT-SUR-LAUSANNE DE DEMAIN

Volet stratégique
Février 2023

URBANISATION • OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Structurer l'espace bâti par une armature urbaine renforcée et hiérarchisée ;
- Limiter le développement au sein des secteurs déjà urbanisés ;
- Garantir une typologie diversifiée de logements en faveur de la cohésion sociale dans les secteurs prioritairement bien desservis par les transports publics ;
- Assurer un équilibre spatial et fonctionnel entre les différents secteurs d'emplois.

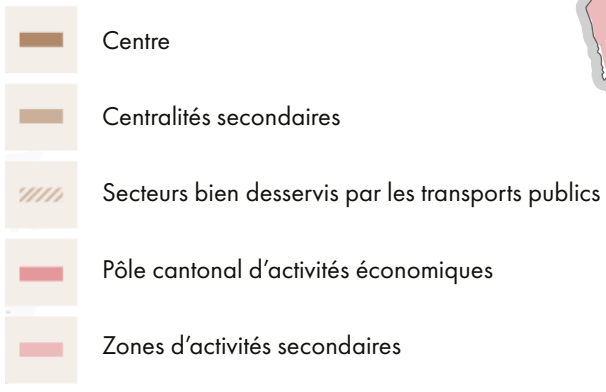

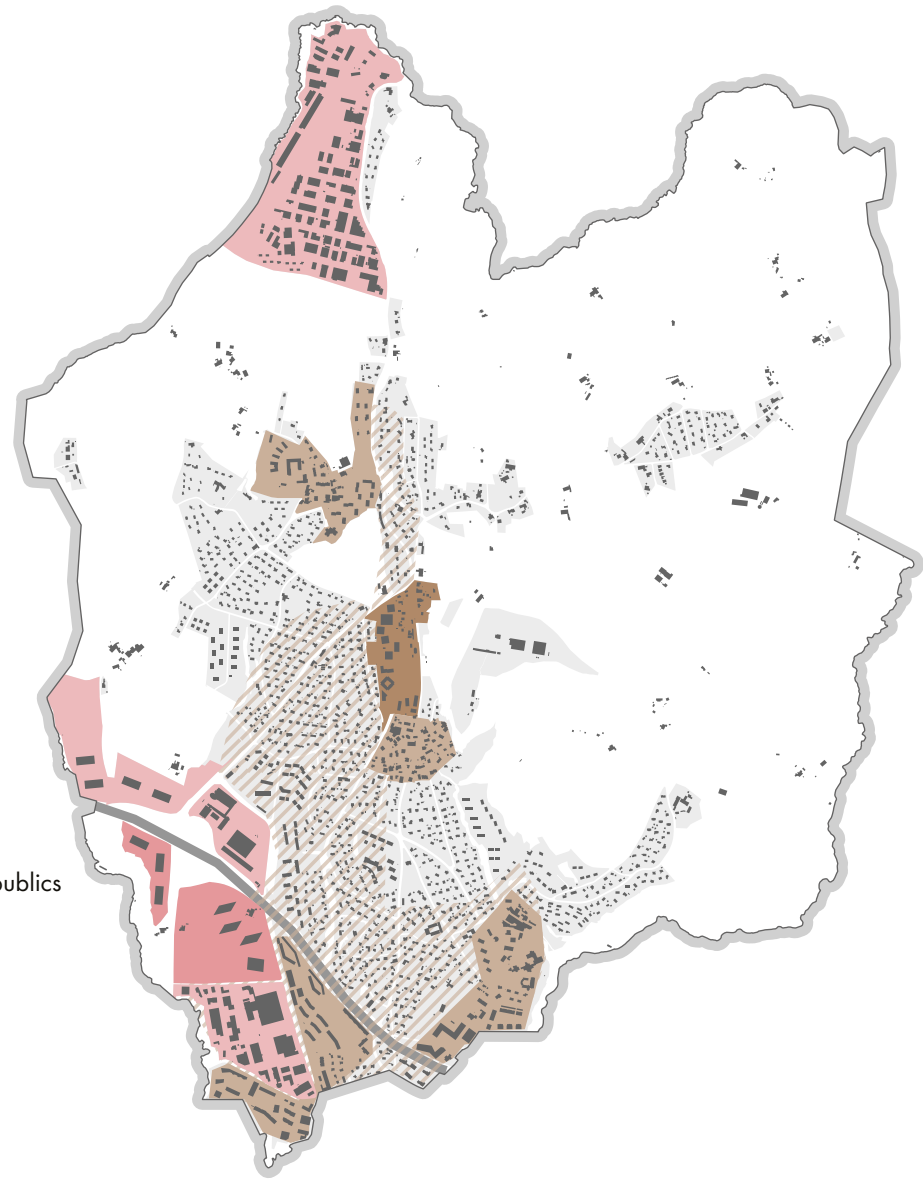

URBANISATION • CENTRALITÉS SECONDAIRES

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer les centralités secondaires autour d'espaces publics complémentaires :

- En assurant la diversité typologique des logements et des services et commerces de proximité du Grand-Mont et Etavez-Devant autour de l'interface principale de transports publics ;
- En densifiant progressivement le Petit-Mont par la diversité typologique des logements notamment vers les logements d'utilité publique et à travers des espaces publics en continuité du Mont-Centre ;
- En renforçant le secteur Maillefer-Rionzi par des logements, services et commerces en lien avec le pôle stratégique voisin ;
- En assurant une diversité de logements à La Clochatte en lien avec des services et commerces de proximité ;
- En requalifiant les espaces publics selon leurs fonctions (d'accueil et d'échanges, d'écologie, de lutte contre les îlots de chaleur, etc.).

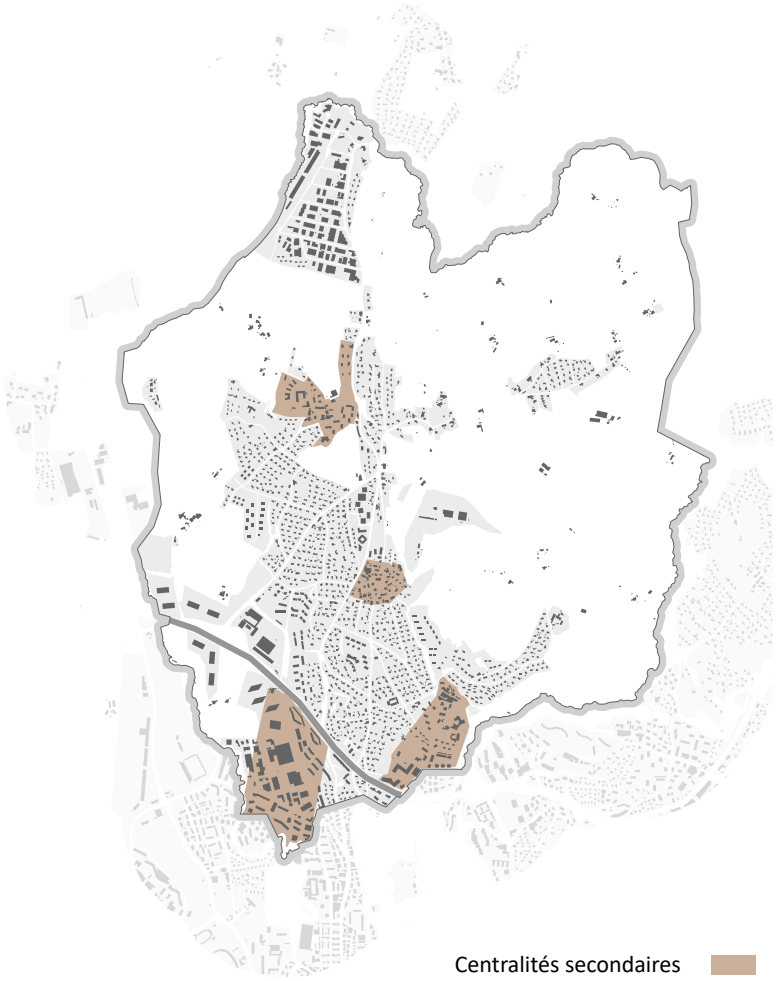

Par centralités secondaires, on distingue des secteurs de centres historiques (Petit-Mont, Grand-Mont) et des secteurs avec une certaine "intensité urbaine" regroupant services et commerces qui drainent la population (Maillefer-Bugnon et Clochatte en devenir). Historiquement, les différentes centralités secondaires ont constitué l'armature urbaine du Mont-sur-Lausanne. Elles se distinguent et se complètent dans leurs fonctions et leurs rôles au sein de l'armature urbaine.

Ces centralités seront bien connectées au réseau de transport public. Le maintien et le renforcement de ces centralités, en respectant leurs caractéristiques, permettra de les rendre complémentaires. Ces centralités offrent des services, commerces et infrastructures socio-culturelles de proximité. Elles complètent ainsi l'offre plus importante située dans la centralité principale. Les espaces publics permettent l'accueil d'activités et manifestations temporaires (fêtes de quartier, cinéma en plein air, etc.) favorisant la dynamique de centralités secondaires et des quartiers d'habitation. Ils présentent des espaces de verdure qui jouent un rôle important d'un point de vue environnemental (îlot de fraicheur, liaisons biologiques, perméabilité des sols et infiltration des eaux, etc.), paysager et social.

URBANISATION • HABITAT COLLECTIF

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Garantir une diversité de logements dans les secteurs bien desservis en transports publics :

- En favorisant le développement de logements accessibles et/ou diversifiés pour toutes les catégories de la population ;
- En mettant en place une politique foncière active investissant notamment dans les centralités.

Afin de favoriser la diversité sociale, la cohésion et le dynamisme qu'ils généreront, les centralités ainsi que les secteurs bénéficiant d'une bonne desserte en transports publics devront accueillir des logements de typologie variée, répondant à une diversité sociale et générationnelle.

Le développement de logements accessibles et diversifiés assurera une diversité des classes sociales et générations. Leur localisation sera définie principalement dans les secteurs bien desservis par les transports publics. Cette proximité est essentielle pour assurer la diversité de logements permettant de prendre en considération les besoins des différents types d'habitants, notamment les personnes âgées, les étudiants ou les familles à bas revenu.
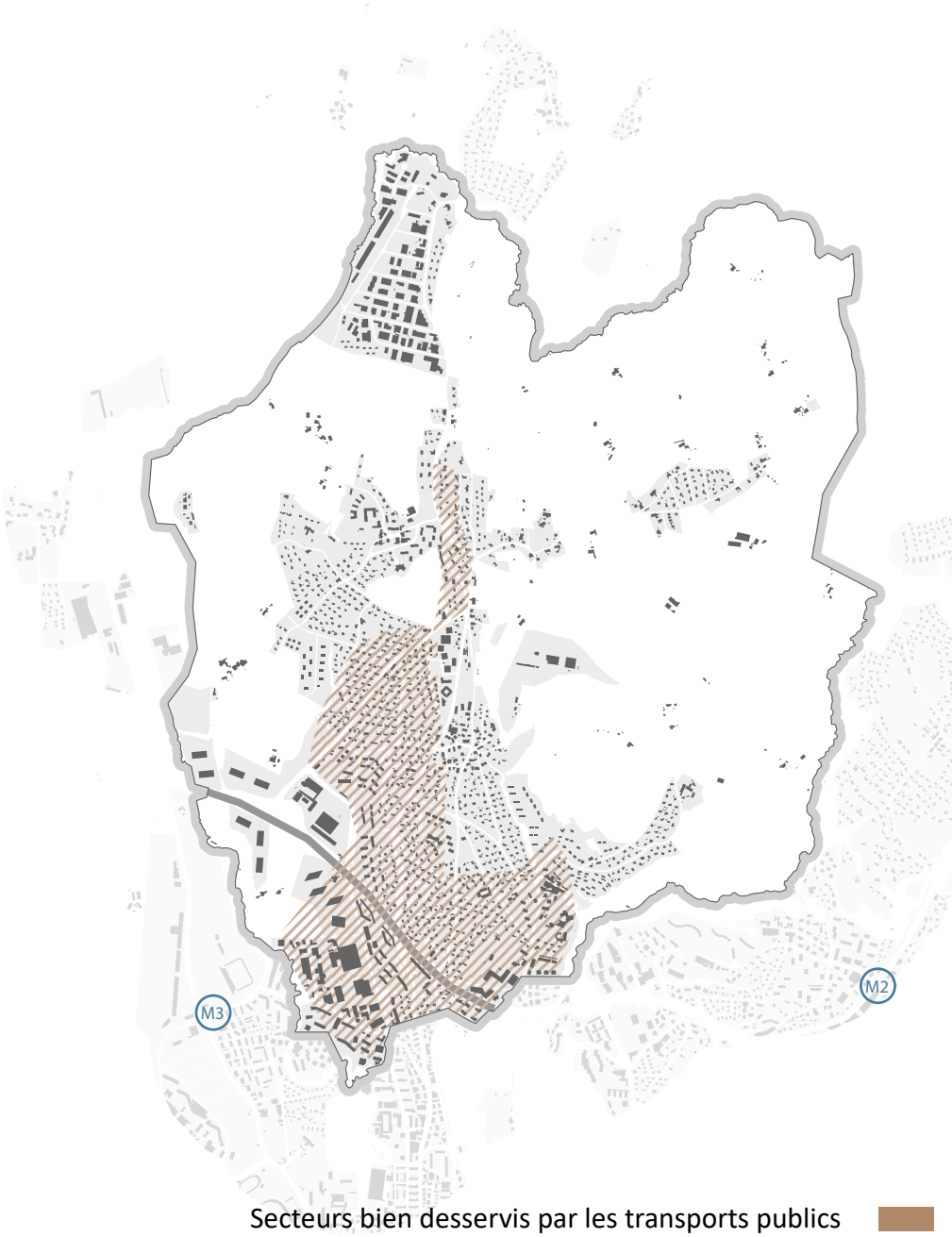
Dans ce cadre, une politique foncière active permettra d'œuvrer de manière ciblée afin d'atteindre les buts et objectifs définis.